



## FORMATION ODARC 2019

### «Les obligations comptables une fois le statut jeunes agriculteurs terminé»

Formation assurée par Mme. Ceccaldi Emma

**1 jour, soit 7 heures**

**2 sessions entre septembre et décembre 2019**

**20 participants maximum**

**Lieu : CFPPA Borgo Marana 650 Route de Porettonne 20290 Borgo**

#### Contenus de la formation :

- Présentation des différentes obligations comptables en fonction de leur statut : fiche récapitulative des obligations par statut distribuée
- Présentation des documents obligatoires : présentation des composantes du fichier FEC, du livre journal, livre d'inventaire. Ainsi qu'une proposition d'organisation des pièces justificatives
- Présentation du logiciel de comptabilité : fonctionnement, fournisseur et prix d'acquisition du logiciel de présentation. Présentation des autres logiciels présents sur le marché et des fonctionnalités de suivi qu'ils proposent (suivi de stock, de troupeau, de culture...)
- Mise en pratique sur le logiciel de comptabilité avec leurs documents personnels : les apprenants réalisent la saisie d'une partie de leurs pièces justificatives. Ensuite ils clôtureront les comptes et réaliseront l'impression de ces documents. La réalisation de toutes les étapes d'élaboration de comptabilité va leur permettre de pouvoir évaluer le niveau de difficulté et le temps nécessaire
- Présentation des différentes solutions qui s'offrent à eux pour répondre aux obligations :
  - En interne en quantifiant le temps et les compétences nécessaires,
  - En externe de manière partielle en réalisant la saisie des données et en déléguant uniquement la vérification et la validation des comptes, en externe en totalité pour la saisie, la vérification et la validation des comptes avec présentation des méthodes de classement pour transmission aux comptables

#### Public visé :

- ✓ Jeunes agriculteurs en fin de parcours JA

#### Objectifs visés et résultats attendus :

- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance de saisir régulièrement leurs données comptables pour répondre aux obligations réglementaires.
- Capacité à faire les saisies, partielles ou totales, sur un logiciel comptable simple d'utilisation.
- Connaissance de différents logiciels comptables et choix du plus adapté selon les spéculations et les attentes.

#### Mise en œuvre de méthodes de formation innovante pour le public cible :

- Mise en pratique sur le logiciel de comptabilité à partir de leurs documents.
- Individualisation de la formation.
- Permettre à la fin de celle-ci à chaque participant de repartir avec une base enregistrée pour leur permettre de continuer à informer leur logiciel.

